



**COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 11  
présents 8  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt et un, **le mardi 14 décembre à 17h40**,  
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne PONIATOWSKI, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2021

**Etaient présents (8) :** Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT, Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE, Alexandre BRAGLIA, Jean RENO  
**Absences excusées (3) :** Claire NOVI, Dominique DELAIRE, Mounia BANDERIER-ZAHIR  
**Procurations (3) :** Claire NOVI a donné procuration à Isabelle ACHARD  
Dominique DELAIRE a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES  
Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT  
**Secrétaire de séance :** Alexandre BRAGLIA

**DELIBERATION N°2021-61**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2021**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les affectations budgétaires du budget principal afin de tenir compte de différentes évolutions intervenues après le vote du budget primitif qui ont une incidence financière.

Madame le Maire propose à ces effets la décision budgétaire modificative n°3 au BP 2021 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60631 Fournitures d'entretien	0.00 €	500.00€	0.00 €	0.00 €
D-6068 Autres matières et fourniture	0.00 €	200.00€	0.00 €	0.00 €
D-615221 Entretien et réparations bâtiments publics	5 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 17/12/2021**

Application agréée E.legalite.com

D-61558 Autres biens mobiliers	4 410.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-6156 Maintenance	5 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-6225 Indemnités au comptable et au régisseur	0.00 €	110.00€	0.00 €	0.00€
D-6227 Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	3 000.00€	0.00 €	0.00€
D-6257 Réceptions	0.00 €	1 500.00€	0.00 €	0.00€
D-6262 Frais de télécommunications	0.00 €	200.00€	0.00 €	0.00€
D-63512 Taxes Foncières	0.00 €	2 400.00€	0.00 €	0.00€
D-63513 Autres impôts locaux	0.00 €	6 500.00€	0.00 €	0.00€
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>14 410.00 €</b>	<b>14 410.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 Autres personnel extérieur	3 000.00€	00.00€	0.00 €	0.00 €
D-6336 Cotisations CNFPT et Centre de gestion	0.00€	300.00€	0.00 €	0.00 €
D-6411 Personnel titulaire	18 500.00€	0.00€	0.00 €	0.00 €
D-6413 Personnel non titulaire	0.00€	15 000.00€	0.00 €	0.00 €
D-6453 Cotisations aux caisses de retraite	0.00€	3 950.00€	0.00 €	0.00 €
D-6456 Versement au F.N.C du supplément familial	0.00€	1 700.00€	0.00 €	0.00 €
D-64731 Versées directement	700.00€	0.00€	0.00€	00.00€
D-6474 Versements aux autres œuvres sociales	0.00€	350.00€	0.00€	00.00€
D-6478 Autres charges sociales	0.00€	900.00€	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>22 200.00€</b>	<b>22 200.00€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6535 Formation	2 000.00€	0.00€	0.00€	00.00€
D-65548 Autres contributions	0.00€	2 000.00€	0.00€	00.00€
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 610.00 €</b>	<b>38 610.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

L'exposé entendu,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'approuver les modifications suivantes par chapitre :

REQU EN PREFECTURE  
le 17/12/2021  
Application agréée E.depalte.com

TOTAL GENERAL	00.00 €	00.00 €
---------------	---------	---------

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2021

Application acquiesce E.legalite.com

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60631 Fournitures d'entretien	0.00 €	500.00€	0.00 €	0.00 €
D-6068 Autres matières et fourniture	0.00 €	200.00€	0.00 €	0.00 €
D-615221 Entretien et réparations bâtiments publics	5 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-61558 Autres biens mobiliers	4 410.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-6156 Maintenance	5 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00€
D-6225 Indemnités au comptable et au régisseur	0.00 €	110.00€	0.00 €	0.00€
D-6227 Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	3 000.00€	0.00 €	0.00€
D-6257 Réceptions	0.00 €	1 500.00€	0.00 €	0.00€
D-6262 Frais de télécommunications	0.00 €	200.00€	0.00 €	0.00€
D-63512 Taxes Foncières	0.00 €	2 400.00€	0.00 €	0.00€
D-63513 Autres impôts locaux	0.00 €	6 500.00€	0.00 €	0.00€
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>14 410.00 €</b>	<b>14 410.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 Autres personnel extérieur	3 000.00€	00.00€	0.00 €	0.00 €
D-6336 Cotisations CNFPT et Centre de gestion	0.00€	300.00€	0.00 €	0.00 €
D-6411 Personnel titulaire	18 100.00€	0.00€	0.00 €	0.00 €
D-6413 Personnel non titulaire	0.00€	15 000.00€	0.00 €	0.00 €
D-6453 Cotisations aux caisses de retraite	0.00€	3 550.00€	0.00 €	0.00 €
D-6456 Versement au F.N.C du supplément familial	0.00€	1 700.00€	0.00 €	0.00 €
D-64731 Versées directement	700.00€	0.00€	0.00€	00.00€
D-6474 Versements aux autres œuvres sociales	0.00€	350.00€	0.00€	00.00€
D-6478 Autres charges sociales	0.00€	900.00€	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>21 800.00€</b>	<b>21 800.00€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6535 Formation	2 000.00€	0.00€	0.00€	00.00€
D-65548 Autres contributions	0.00€	2 000.00€	0.00€	00.00€
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 210.00 €</b>	<b>38 210.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2021

Application agréée E-legalite.com



**COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 11  
présents 8  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt et un, **le mardi 14 décembre à 17h40**,  
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne  
PONIATOWSKI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2021

**Etaient présents (8) :** Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT,  
Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE,  
Alexandre BRAGLIA, Jean RENO

**Absences excusées (3) :** Claire NOVI, Dominique DELAIRE, Mounia BANDERIER-  
ZAHIR

**Procurations (3) :** Claire NOVI a donné procuration à Isabelle ACHARD

Dominique DELAIRE a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES

Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT

**Secrétaire de séance :** Alexandre BRAGLIA

**DELIBERATION N°2021-62**  
**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS DANS L'ATTENTE**  
**DU VOTE DU BP 2022**

Madame le Maire expose que d'après les dispositions de l'article L 1612-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut, dans  
l'attente du vote du budget 2022, décider d'engager, de liquider et de  
mandater des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des  
crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits  
afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le budget principal : un montant de 287 500 € (=25% de 1 150 000 €)

Madame le Maire propose donc au Conseil de faire application de cet  
article afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux  
dépenses d'investissement d'urgence qui ne peuvent attendre le vote du  
budget primitif 2022.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, et  
précise que ces crédits devront obligatoirement être repris lors du vote du  
budget 2022.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2021

Application agréée E.legalite.com

Madame le Maire demande donc au Conseil, l'autorisation d'engager sur le budget principal, les dépenses d'investissement selon la répartition suivante les montants ci-dessous détaillés par chapitre, pour un montant total de 287 500 € :

Chapitre	Libellé	Montant voté BP 2020	25 % autorisé Montant	Montant retenu
20	Immobilisations incorporelles	205 000 €	51 250 €	51 250 €
21	Immobilisations corporelles	945 000 €	236 250 €	236 250 €
	<b>TOTAL</b>	1 150 000 €	287 500 €	287 500 €

L'exposé entendu,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de 287 500 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Anne PONIA TOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2021

Application agréée e.f.egalite.com

99\_DE-013-211300116-20211214-2021\_62-DE



**COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 11  
présents 8  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt et un, **le mardi 14 décembre à 17h40,**  
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne  
PONIATOWSKI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2021

**Etaient présents (8) :** Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT,  
Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE,  
Alexandre BRAGLIA, Jean RENO

**Absences excusées (3) :** Claire NOVI, Dominique DELAIRE, Mounia BANDERIER-  
ZAHIR

**Procurations (3) :** Claire NOVI a donné procuration à Isabelle ACHARD

Dominique DELAIRE a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES

Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT

**Secrétaire de séance :** Alexandre BRAGLIA

**DELIBERATION N°2021-63**  
**OBJET : CREATION DE POSTES TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'AGENTS**  
**D'EXPLOITATION**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son  
article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application  
de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents  
non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le besoin de recruter temporairement, pour faire face à un  
accroissement d'activité, des agents d'exploitation afin d'effectuer  
notamment, des missions de nettoyage, d'entretien et de travaux,

Considérant le besoin de recruter occasionnellement, pour la haute saison  
touristique, des agents d'exploitation afin d'effectuer notamment des  
missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance,

L'exposé entendu,  
Le Conseil municipal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2021

Application agréée F. legalite.com

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**DECIDE** la création des postes suivants pour le Pôle Exploitation Technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 (accroissement temporaire)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022 (accroissement saisonnier)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022 (accroissement saisonnier)

**DECIDE** de prévoir et réserver les crédits nécessaires au budget, le salaire des agents recrutés étant basé sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com



**COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
en exercice 11  
présents 8  
votants 11

L'an Deux Mil Vingt et un, **le mardi 14 décembre à 17h40**,  
Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne  
PONIATOWSKI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2021

**Etaient présents (8)** : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT,  
Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE,  
Alexandre BRAGLIA, Jean RENO

**Absences excusées (3)** : Claire NOVI, Dominique DELAIRE, Mounia BANDERIER-  
ZAHIR

**Procurations (3)** : Claire NOVI a donné procuration à Isabelle ACHARD

Dominique DELAIRE a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES

Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Laurent FERRAT

**Secrétaire de séance** : Alexandre BRAGLIA

**DELIBERATION N°2021-64**  
**OBJET : CREATION DE POSTES TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'AGENTS**  
**DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son  
article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application  
de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents  
non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le besoin de recruter temporairement, pour faire face à un  
accroissement d'activité, des agents de surveillance de la voie publique  
afin d'effectuer des missions d'accueil et de contrôle du stationnement,

Considérant le besoin recruter occasionnellement, en haute saison  
touristique, des agents de surveillance de la voie publique afin d'effectuer  
des missions d'accueil et de contrôle du stationnement,

L'exposé entendu,  
Le Conseil Municipal,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E. legatit.com

99\_0E-013-211300116-20211214-2021\_64-0E

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** la création des postes suivants pour le Pôle Sécurité Stationnement :

- 1 poste d'ASVP à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022
- 2 postes d'ASVP à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2022 (accroissement saisonnier)
- 2 postes d'ASVP à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 (accroissement saisonnier)
- 1 poste d'ASVP à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 (accroissement temporaire)

**DECIDE** de prévoir et réserver les crédits nécessaires au budget, le salaire des agents recrutés étant basé sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E.legipite.com